

**ORDONNANCE N° 2008-01 DU 28 JUILLET 2008**

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 05 septembre 2007, entre le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du Projet Protection côtière à l'Est de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-597 du 31 décembre 2007 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International (OFID) dans le cadre du financement partiel du Projet de Protection Côtière à l'Est de Cotonou ;
- Vu** les consultations du Président de l'Assemblée Nationale et du Président de la Cour Constitutionnelle en date du 25 juillet 2008 ;
- Vu** l'avis n° 035-C/CC/Pt de la Cour Constitutionnelle en date du 28 juillet 2008 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 28 juillet 2008 ;


ORDONNE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de huit millions (8 000 000) de Dollars des Etats-Unis équivalent à quatre milliards (4.000.000.000) de Francs CFA environ, signé le 05 septembre 2007 entre le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) et la République du Bénin, dans le cadre du financement partiel du Projet de Protection Côtière à l'Est de Cotonou.

**Article 2** : La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



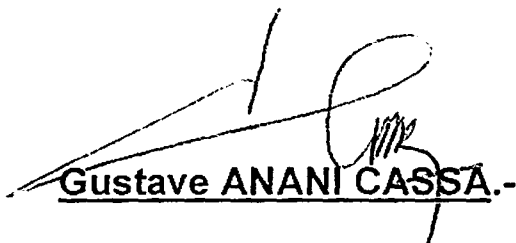
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du  
Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique,



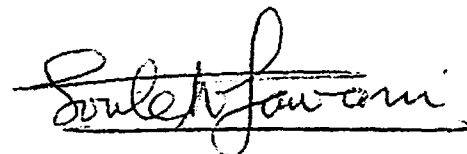
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice, de la Législation et des  
Droits de l'Homme,



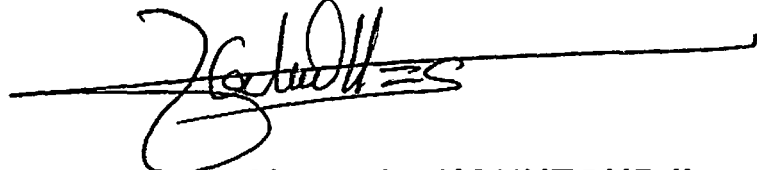
Gustave ANANI CASSA.-

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre chargé des Relations avec  
les Institutions, Porte-parole du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Hountondji', is written over a horizontal line that extends across the width of the signature.

Jean Alexandre HOUNTONDJI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2  
MINISTERES 26 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO  
1.-